

## ***Couples, genre et handicap***

### ***Transcription de la discussion avec Célia Bouchet***

**Programme PRESAGE** : Bienvenue dans Genre et cetera, le podcast du Programme de recherche et d'enseignement des savoirs sur le genre de Sciences Po.

Selon les derniers chiffres de l'Institut national de la statistique et des études économiques, il y a 34,8 millions de femmes en France, soit 51% de la population.

Le nombre de personnes handicapées en France est plus difficile à déterminer exactement. Il dépend de la façon dont on choisit de définir le handicap.

Si l'on tient compte de la reconnaissance administrative d'un handicap, donc une définition plutôt restrictive, on estime qu'1 personne sur 15 est handicapée en France.

Si l'on prend en compte l'expérience des personnes dans leurs limitations au quotidien, une définition plus large, alors on considère qu'1 personne sur 7 est handicapée.

Donc, en France, entre 2,7 et 6 millions d'adultes sont handicapés, soit environ 9% de la population.

Aujourd'hui encore, l'image paradigmatique de la personne handicapée est un homme, adulte, généralement en fauteuil roulant. Symétriquement, les études sur le genre se sont développées en se centrant sur les femmes valides. Pourtant, certaines femmes sont handicapées, et certaines personnes handicapées sont des femmes.

Célia Bouchet est chercheuse doctorante à l'Observatoire sociologique du changement de Sciences Po. Dans ses travaux de recherche, elle s'intéresse aux parcours et aux positions sociales des personnes ayant grandi avec un handicap, visible ou invisible.

Elle vient de publier un article dans la Revue française des affaires sociales sur le handicap et le genre dans la formation des couples.

Bonjour Célia Bouchet,

**Célia Bouchet** : Bonjour

**PRESAGE** : Donc dans votre article, vous expliquez que la vie conjugale demeure une norme de la vie d'adulte. Les trois-quarts des françaises et français déclarent être en couple. Qu'en est-il pour les personnes handicapées ? Est-ce qu'elles ont un rapport différent à la conjugalité ?

**C. B.** : Alors en s'interrogeant sur le rapport à la conjugalité en fait on peut voir deux versants à la question : est-ce qu'elles vivent moins en couples ? et est-ce qu'elles souhaitent moins vivre en couple ?

Donc sur le premier aspect, les méthodes que j'utilise dans l'article ne me permettent pas complètement de répondre. Mais les données statistiques qui existent montrent qu'en fait ça dépend à la fois du moment où le handicap survient et du milieu où elles vivent, dans des ménages ou dans des institutions spécialisées. Ce qui transparaît dans ma recherche en revanche par les entretiens dans cet article c'est que certains obstacles peuvent entraver le processus d'accès à la conjugalité.

Sur le deuxième aspect, savoir si les personnes handicapées veulent vivre en couple, ce que je trouve à partir de ces entretiens c'est que pour l'ensemble, les aspirations sont relativement proches. Globalement donc ce que montrent les études pour la population valide c'est que avec l'âge en fait les aspirations à la conjugalité tendent à diminuer, c'est à dire que l'envie d'être en couple est particulièrement forte parmi les trentenaires en particulier parmi les hommes trentenaires et puis diminue parmi les personnes qui ont déjà été en couple avec l'âge. Et c'est des effets que je retrouve parmi les personnes que j'interroge. En revanche, ce que je vois aussi c'est que dans certains cas, même des personnes jeunes en fait peuvent être amenées à renoncer à la conjugalité face aux obstacles qu'elles ont rencontrés. Et qu'à l'inverse des personnes n'ayant pas prévu d'être en couple initialement en se disant que ça serait trop compliqué face à des socialisations encourageantes, devant des partenaires qui leur disent que "si, c'est possible", peuvent en fait entrer en couple alors que c'était pas dans leur aspiration.

**PRESAGE :** D'accord, et donc vous avez un petit peu commencé à en parler, je crois que vous avez choisi une méthodologie qualitative pour mener cette recherche. Est-ce que vous pouvez nous expliquer en quoi cela a consisté ?

**C. B. :** Oui, tout à fait. Alors en fait dans ma thèse dans son ensemble j'ai recours à des méthodes mixtes, donc à la fois des récits de vie et des statistiques sur une enquête sur les positions qu'occupent les personnes handicapées. Par contre effectivement dans l'article je me focalise sur le versant 'par entretiens' de la recherche donc c'est en fait concrètement j'ai réalisé 37 entretiens entre décembre 2019 et juin 2020, donc auprès de 20 personnes ayant grandi avec une déficience visuelle partielle ou totale et 17 personnes ayant grandi avec des troubles dys, donc dyslexie, dyspraxie, dysphasie, et cetera. Donc ce que ces méthodes... la raison pour laquelle je les mobilise ici donc, d'un côté il y a certaines choses qu'elles ne vont pas me permettre : notamment elles ne me permettent pas de faire des mesures précises, c'est pour ça qu'à la première question je réagissais avec un peu de prudence en disant est-ce qu'elles sont plus ou moins en couple, ça c'est pas quelque chose que je peux complètement cerner comme ça. Par contre, ça me permet de recueillir des informations beaucoup plus détaillées. D'une part beaucoup plus détaillées sur les personnes que j'interroge en fait, donc je vous expliquais tout au début sur la visibilité notamment des troubles ou de la déficience, ça c'est pas une information qu'on a classiquement dans les enquêtes statistiques, sur comment est-ce qu'elles, elles s'identifient, est-ce qu'elles se considèrent comme handicapées ou pas, sachant que j'ai une approche assez large du handicap comme personne qui rencontre des difficultés dans la vie quotidienne en lien avec un problème de santé ou une déficience mais sans forcément avoir de reconnaissance administrative ce qui est encore un autre critère. Donc ça me permet d'articuler tous ces critères de façon beaucoup plus souple. Par ailleurs aussi une approche plus complexe du genre : les enquêtes statistiques c'est généralement homme ou femme, dans mon échantillon j'ai aussi des personnes non-binaires, donc là aussi ça me permet de gagner un petit peu de finesse. Et surtout le grand apport et peut-être le plus important pour l'article c'est en compréhension des processus en fait. Ça va me permettre de comprendre quels mécanismes éloignent une portion des personnes ayant grandi avec un handicap, pas toutes mais une part d'entre-elles en tous cas, de la conjugalité, quels sont les vecteurs d'entrée en union, et cette complexité là c'est pas possible à partir d'une variable binaire "vit en couple" / "ne vit pas en couple".

**PRESAGE** : D'accord et dans votre travail vous adoptez du coup une approche dynamique des appartenances sociales, et vous vous intéressez à l'intersection entre genre et handicap. Est-ce que vous pourriez maintenant nous expliquer l'intérêt de cette approche qu'on pourrait dire "intersectionnelle" ?

**C. B.** : Oui, alors, pour redonner un tout petit peu de contexte, donc l'intersectionnalité c'est un concept qui est arrivé dans les sciences sociales à partir du Black Feminism aux Etats-Unis, donc à partir du constat que les femmes étaient peu prises en compte dans les mouvements de personnes noires, et les personnes noires étaient peu prises en compte dans les mouvement féministes, alors qu'en fait les femmes noires pouvaient rencontrer des problématiques particulières qui n'étaient ni exactement celles des hommes noirs, ni celles des femmes blanches. Donc en sciences sociales il y a eu ensuite différents héritages de cette inspiration. Le fait de me mettre dans un type d'approche dit "intersectionnelle", contrairement par exemple à "consubstantielle", ça revient en fait à dire que les mécanismes inégalitaires ne s'additionnent pas simplement. Par exemple, les problématiques que rencontrent les femmes handicapées, c'est pas simplement une somme du racisme et du sexisme : en fait, ça invite à la prudence sur les métaphores mathématiques y compris celles qui seraient d'un double désavantage. Ça invite à considérer qu'il y a des configurations inégalitaires qui sont particulières, que ça peut différer quantitativement, mais aussi redéfinir les termes du problème dans leur teneur. Et ça c'est un autre apport de l'approche qualitative : c'est que contrairement aux méthodes quantitatives qui vont généralement essayer d'approche ça en regardant "ah oui, c'est-ce que ce coefficient c'est plus fort ou pas pour telle population", là il va être possible aussi de cerner des processus qui ne sont pas forcément plus forts ou moins forts, qui ne vont pas forcément plus ou moins empêcher l'accès au couple pour les hommes ou pour les femmes, mais qui vont être de nature différente où le handicap va venir jouer sur la façon dont les processus de genre se passent ou vice-versa.

**PRESAGE** : Et du coup, est-ce que vous avez observé un effet de genre, c'est-à-dire des différences entre femmes et hommes, dans la mise en couple ou dans la vie de couple des personnes handicapées que vous avez été interroger ?

**C. B.** : Oui, tout à fait. Alors, j'en profite pour une petite remarque, parce que ça m'a amusée en fait que la question soit posée comme ça. C'est un reproche qui m'a été fait en vrai sur la première version de l'article, à juste titre. Qui est donc ce que vous avez rappelé au début de l'introduction : que la perspective commune dans les sciences sociales c'est que le genre serait un modulateur du handicap, davantage que le handicap serait un modulateur du genre. Autrement dit : on est une personne handicapée, c'est une appartenance principale et le genre ça pourrait venir modifier le processus de part et d'autre. Et donc c'est un reproche que j'ai eu sur la première version de l'article en me disant "en fait, ça peut être inversé, on peut aussi dire on est un homme, on est une femme, on est et cetera, et le handicap joue là dessus". Et effectivement c'est dans cette approche que les études sur le handicap ont plus systématiquement pris en compte par le passé le facteur du genre que l'inverse. Du coup je vais aller assez rapidement inverser la question. Dans l'ensemble en fait, les personnes interrogées effectivement ont intériorisé la plupart des mêmes normes de genre qui sont prévalentes auprès des personnes valides. Donc par exemple les femmes et les hommes handicapés vont avoir des rôles différents dans le processus de séduction avec par exemple des femmes déficientes visuelles qui vont avoir un enjeu particulier à la pratique du

maquillage pratiquement féminine là où les hommes handicapés vont davantage faire remonter les difficultés, les hommes déficients visuels en particulier, à faire le premier pas dans l'approche par timidité intériorisée ou par complexe notamment lié à la déficience. Une fois en couple également c'est principalement d'hommes s'identifiant comme handicapés éloignés de l'emploi que j'ai eu des retours comme quoi l'absence de salaire était problématique à leurs yeux dans la relation de couple. A leurs yeux et parfois aux yeux de leur partenaire également dans le cadre de couples hétérosexuels.

C'est une précision que j'aurais peut-être dû faire un petit peu plus tôt : dans la partie sur les mécanismes de genre de l'article je me centre essentiellement sur les couples hétérosexuels ce qui ne veut pas dire que toutes les personnes que j'ai interrogées s'inscrivaient dans ce modèle mais que c'était le modèle sur lequel j'avais le plus de réponses et sur lequel je pouvais le plus développer.

Donc effectivement sur un certain nombre d'aspects et sur la plupart des aspects, les normes de genre en fait s'appliquent également parmi les personnes handicapées de l'échantillon. Par contre là où il y a un espèce de croisement justement entre les deux, ça va être d'une part sur le rapport à la dépendance qui habituellement est plutôt cadré comme un enjeu féminin et qui là est rapporté tant par des hommes que par des femmes de l'échantillon, avec des réticences parfois ou des craintes à s'engager dans une relation qui serait asymétrique ou des difficultés à naviguer les relations asymétriques à la fois en termes d'asymétrie financière et à la fois de besoin d'aide dans la réalisation de certaines activités humaines. Et enfin la question des violences également où là classiquement cadrée comme un enjeu de genre aussi qui se retrouve un petit peu plus compliquée.

**PRESAGE :** Et donc du coup je voulais revenir sur cet enjeu de dépendance parce qu'en France les personnes handicapées elles perçoivent une allocation : l'AAH c'est-à-dire l'Allocation aux Adultes Handicapés. D'un montant maximum de 903 euros et 60 centimes, cette aide financière elle est versée en fonction des ressources de la personne et vise lui à assurer un revenu minimal. Mais l'AAH est aussi conjugalisée : c'est-à-dire que les ressources du conjoint ou de la conjointe sont prises en compte dans le calcul du montant de l'allocation. Et cela signifie que lorsqu'une personne célibataire allocataire de l'AAH se met en couple, elle cesse le plus souvent de toucher son allocation et perd donc son autonomie financière. Comment vous analysez cet enjeu d'asymétrie et de dépendance ?

**C. B. :** Alors, effectivement donc la question de la conjugalisation de l'AAH vous l'avez très bien rappelé effectivement c'est une allocation que peuvent toucher, alors une part en fait des personnes handicapées au sens large que j'étudie dans mon étude puisque ça implique que les personnes déjà s'identifient comme handicapées, aient recours au droit, et c'est en plus une allocation qui est accordée plutôt à une minorité par rapport par exemple à la RQTH. Mais le calcul du montant de cette allocation en fait contrairement à d'autres est qu'elle est soumise à conditions de ressources, donc a un plafond, et calculée en tenant compte des revenus des partenaires. Et c'est une question qui est très politisée en fait, qui l'est depuis déjà plusieurs années maintenant, avec des mobilisations assez récurrentes, des remises à l'agenda pour demander à ce que les revenus du conjoint ou de la conjointe soient séparés en fait du calcul et qui a été rendue visible de nouveau dans l'espace public ces derniers mois car remise de nouveau à l'agenda parlementaire et avec plusieurs pétitions sur le sujet. Donc moi en fait au moment où je mène l'enquête c'est un élément qui

est important à avoir en tête parce que ça transparaît en fait ces mobilisations là aussi dans une certaine manière dans les retours que je peux avoir et ce facteur des allocations du coup m'est revenu de façon assez récurrente tant par des hommes que par des femmes et c'est là où je dis aussi que l'intersection entre handicap et genre a tendance à complexifier un peu cette question de la dépendance. Donc dans l'échantillon en fait cette problématique du fait que en l'absence de revenus propres et donc en touchant un revenu lié à l'allocation on peut avoir une façon de se suffire à soit même, une personne utilise l'expression, "à la fois se suffire à soi-même sur le plan financier, mais à la fois symboliquement" : une personne utilise "être une personne à part entière", avoir une valeur symbolique autonome c'est un critère qui est très important à la fois pour des hommes et pour des femmes de l'échantillon. Je ne dis pas par ailleurs que en fait objectivement ça l'est autant pour les unes ou pour les autres, mais en tous cas ça apparaît autant au yeux des femmes que des hommes, et ni les femmes, mêmes les femmes handicapées en fait ne le mettent pas en lien avec leur identité de femmes. Pour elles c'est une question de handicap dans les réponses qu'elles me font en tous cas. Et ça c'est quelque chose qui va jouer du coup dans l'accès en couple à différents stades. D'abord dans la perspective-même en fait de former un couple. Je pense à une personne qui m'a dit que de toutes façons à ses yeux, enfin, c'était pas possible d'imaginer être un fardeau pour l'autre en quelque sorte. A la fois dans la formalisation du couple de personnes qui ... là j'ai un homme qui me vient en tête qui m'expliquait que ils étaient en couple depuis longtemps mais qu'ils avaient beaucoup hésité à se marier parce que ça complexifiait tout de suite les choses. Au moment des séparations également : une femme qui m'expliquait qu'elle s'était séparée, qu'elle avait la charge de leurs enfants et que le temps qu'elle retrouve son allocation ça avait été assez compliqué. Donc à ces différents stades, en fait, de la vie conjugale un mot qui revient de façon récurrente c'est le mot "charge", l'impression que en fait l'absence d'un revenu propre ou la diminution d'un revenu propre en cas de mise en couple impliquait une asymétrie justement, une charge qui était posée sur elle.

**PRESAGE :** Et il y a un deuxième sujet sur lequel j'aurais voulu revenir et peut-être conclure avec cette question. Vous avez expliqué que le handicap complexifiait le rapport aux violences de genre. Est-ce que vous pourriez nous en dire plus ? Quelle est cette dynamique particulière, s'il y en a une, entre handicap et genre en termes de violence ?

**C. B. :** Alors en fait, la thématique de la violence est arrivée dans ma recherche sans que je l'ai vraiment prévu. A la base je n'avais pas de question explicite dans ma grille d'entretien sur le sujet mais en fait elle est beaucoup arrivée notamment au moment de la question de l'accès en couple où des personnes venaient à m'expliquer pourquoi ça le complexifiait pour elles. Et là ça complexifiait à double terme. Ça complexifiait à la fois dans les perceptions de sentiment de vulnérabilité, du fait d'avoir l'impression qu'on risque d'être agressé. Et dans les violences vécues et la façon dont on les comprend.

Dans les sentiments de vulnérabilité, il y a une dynamique un petit peu similaire à celle de l'enjeu de dépendance qui est que c'est partiellement dé-genré en fait. Ça m'est rapporté tant par des hommes que par des femmes sous l'angle du handicap, pour les personnes qui s'identifient comme handicapées, en disant : "en tant qu'handicapé dans l'espace public on peut être agressé", dans une perception où les violences viendraient principalement de l'espace public sous la forme d'agressions d'inconnus ou ce genre de chose. Une femme en fait m'indique même que, pour elle, elle a l'impression d'être moins exposée aux violences

de genre ordinaires parce que quand elle sort dans la rue avec sa canne elle est tout de suite stigmatisée et que tout coup, #MeToo ça lui passe par dessus la tête.

Par contre, si on s'intéresse aux violences que me rapportent les personnes interrogées, elles ne sont pas tellement celles-là en fait. C'est des violences qui surviennent assez peu dans l'espace public, qui sont rarement du fait d'inconnus, qui ne sont pas commises uniquement par des personnes valides, qui peuvent être commises principalement ... enfin [hésitation] ... oui, principalement par des hommes, mais aussi par des hommes handicapés. Et ce qui se passe c'est que ces aspects là, le fait que les violences surviennent justement plutôt du fait de proches, principalement du fait d'hommes, et cetera, c'est quelque chose, c'est une propriété commune avec les violences à l'égard des femmes valides en fait. Ce qui fait que parmi les femmes handicapées de l'échantillon par moments le rôle du handicap n'intervient pas trop dans la compréhension de ces violences, parce que en fait il n'est pas nécessaire pour les comprendre en tant que telles. Je pense à la fois à des récits d'abus sexuels, à la fois des récits de violences verbales, où finalement les personnes, les femmes interrogées mobilisaient assez peu le handicap pour comprendre leur expérience au sens où c'était ... enfin ... c'était de l'ordre de l'ordinaire pour elles, c'était pas comme dans la conception que je viens de rappeler précédemment du sentiment de vulnérabilité du fait d'un abus de faiblesse en quelque sorte d'une personne inconnue. Alors que pour l'homme handicapé en particulier qui me rapporte des violences qui ont agi ensuite sur son accès au couple, là en fait ces principes explicatifs là n'étaient pas disponibles. Il ne pouvait pas simplement comprendre ce qui lui était arrivé comme un effet du genre parce que classiquement les hommes ne sont pas perçus comme des victimes de violences. Donc là le lien avec ses troubles a été beaucoup plus immédiat en quelque sorte. Et là encore comme pour la question des allocations, je ne dis pas nécessairement que les femmes handicapées sont moins victimes de violences ou plus victimes de violences que les hommes handicapés, simplement que dans la façon dont elles le comprennent et dans les principes d'explication qui leur viennent, le genre et le handicap sont concurrents en fait plutôt que de pouvoir s'articuler.

**PRESAGE** : Et bien merci beaucoup !

**C. B.** : Merci.

**PRESAGE** : Merci à Célia Bouchet pour cette discussion et merci à vous pour votre écoute.

Genre etc c'est le podcast du Programme de recherche et d'enseignement des savoirs sur le genre de Sciences Po.

La musique est signée Lune.

Un lien vers la transcription de cet épisode est disponible en description, pour rendre le contenu de cette discussion accessible au plus grand nombre.

Pour aller plus loin, vous retrouverez aussi en description des liens vers les différentes références bibliographiques citées par Célia Bouchet pendant l'entretien.

Si vous avez aimé cet épisode, n'hésitez pas à nous le dire sur votre plateforme de podcast préférée ou sur les réseaux sociaux Twitter et Facebook @PRESAGEgenre

à très bientôt pour de nouvelles discussions.